

CONSEIL MUNICIPAL DE MONTLAUR
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept du mois d'octobre à vingt heures trente, en application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Montlaur, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Patrick RIVEMALE.

Date de convocation : 09/10/2023 Date d'affichage de la convocation : 09/10/2023 Date de publication du PV : 21/12/2023

<i>2^{me} réunion : le quorum n'ayant pas été atteint lors de la convocation du 02 octobre 2023 pour la réunion du 06 octobre 2023, le conseil municipal a été convoqué une nouvelle fois. Le conseil municipal pouvait délibérer valablement à cette occasion sans condition de quorum</i>

En exercice : 14
Présents : 11
Absents : 3
Pouvoir : 0

Etaient présents : Myriam ALINAT, Yves CASTAN, Fabien COVINHES, Marie DELMAS, Vivien GUIRAUD, Viviane RAMONDENC, Alain RASCOL, Nathalie RICARD, Patrick RIVEMALE, Karine VALAT, Marie-Lou WALIGORSKI

Absents excusés : Laurent BERNAT, Marie-Claude DECUP-CAUMES, Jean-François ROUSSET

Quorum : 6

Nathalie RICARD a été désignée en qualité de secrétaire de séance pour le conseil municipal (art L.2121-15 du CGCT)

Questions inscrites à l'ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la séance du 18 juillet 2023 ; Dissimulation des réseaux électriques, de télécommunication et d'éclairage public de Le Py ; Projet de convention de délégation en maîtrise d'ouvrage pour le réseau électrique public entre la commune et le SIEDA ; Proposition d'acquisition foncière au Py ; Dénomination et numérotation des voies de la commune de Montlaur ; Renouvellement de la convention de déversement du Hameau des genêts ; Création/suppression d'emploi dans le cadre d'une promotion interne sans détachement pour stage ; Réattribution des biens de section à Verrières ; Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2022 ; Questions diverses
--

- **Dissimulation des réseaux électriques, de télécommunication et d'éclairage public de Le Py**

Mr le Maire expose que dans le cadre de l'aménagement et de l'embellissement de LE PY, il semble opportun de traiter de l'amélioration esthétique des réseaux électriques, de télécommunication et d'éclairage public.

Le coût de l'enfouissement du réseau électrique s'élève à 107 884,50 euros HT dont 21576,90 euros à la charge de la commune.

Le coût de la dissimulation des réseaux de télécommunication est de 34477,37 euros HT dont 17238,67 euros à la charge de la commune

Le traitement de l'éclairage public s'élève à 16320,82 euros HT, une aide de 350 euros par luminaire sera apportée par le SIEDA, maître d'ouvrage de ces travaux.

Le conseil municipal valide à l'unanimité la réalisation de ces travaux.

- **Acquisition de parcelle Le Py**

Dans le cadre des travaux d'assainissement du Py et afin de permettre le passage des canalisations, Mr le Maire propose l'acquisition des parcelles H N°133 et H N°136 soit une superficie de 675m² pour le prix de 3500 euros. Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide cette acquisition.

- **Dénomination et numérotation des voies de la commune de Montlaur.**

Mr le Maire rappelle qu'une commission, aidée par le SMICA a travaillé sur la dénomination et la numérotation des voies de la commune.

Il appartient au conseil municipal de choisir le nom à donner aux rues et aux places publiques, le numérotage des habitations facilite le repérage, l'accès des services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, l'identification claire des adresses des immeubles. Considérant que le numérotage des habitations en agglomération constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire, le conseil municipal décide la création des voies et places telles que listées dans le tableau ci-annexé, le système de numérotation choisi est le système métrique.

- **Renouvellement de la convention de déversement du Hameau des genêts.**

Les effluents du village de vacances sont raccordés à la station d'épuration du bourg suite à la décision du conseil municipal du 01/02/2013, ce raccordement vise à trouver une solution pérenne pour la protection du milieu aquatique. Une convention signée le 09/02/2013 fixe les conditions de déversement, cette convention a été renouvelée le 15/10/2018 pour une durée de 5 ans.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide de renouveler la convention spéciale de déversement.

- **Création/suppression d'emploi dans le cadre d'une promotion interne sans détachement pour stage.**

Dans le cadre d'une promotion interne, Mr le Maire propose la création d'un poste d'agent de maîtrise territorial et la suppression d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal valide cette proposition.

- **Réattribution des biens de section à Verrières.**

Les conseillers municipaux de Verrières donnent un compte rendu de la réunion du 18/08/2023 portant sur l'attribution des lots de section sur le hameau. Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal valide la réattribution des lots pour une durée de 9 ans et décide de fixer le tarif de redevance à 15 euros par lot attributaire.

- **Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2022.**

Mr le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Mr le Maire rappelle l'obligation de la réalisation d'un rapport annuel sur les prix et la qualité du service d'assainissement collectif. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service (site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement) Le rapport précité est adopté à l'unanimité.

- **Questions diverses :**

- La collecte de déchets verts se met en place, vous pouvez déposer vos branchages samedi 21/10 et samedi 28/10 de 14h à 16h sur le terrain prévu à cet effet (sous la station d'épuration de Montlaur)

- Le Parc Naturel Régional des Grands Causses propose un service de recensement des terrains vacants (sans propriétaire déclaré) sur la commune. Le conseil municipal décide de profiter de ce service pour un coût de 1750 euros par commune ou 1165 euros si plus de 10 communes intéressées par la démarche.

- Le projet de création d'une aire de covoiturage à Moulin-neuf est en bonne voie.

- Mr le Maire informe qu'une coiffeuse itinérante souhaite proposer ses services aux habitants de la commune 1 fois par mois, le conseil municipal y est favorable.

- Il convient de remplacer Bernard LAFFOND au sein de l'équipe plan de prévention des inondations/gestion de crise, Yves CASTAN propose d'assurer ce remplacement.
- Un point de collecte des ordures ménagères est en cours d'aménagement sur la petite parcelle récemment acquise par la commune sur le côté sud-est de l'église.

Fin de séance : 21h45

Membres du conseil municipal présents en séance :

Myriam ALINAT, Yves CASTAN, Fabien COVINHES, Marie DELMAS, Vivien GUIRAUD, Viviane RAMONDENC, Alain RASCOL, Nathalie RICARD, Patrick RIVEMALE, Karine VALAT, Marie-Lou WALIGORSKI

**Le Maire,
Patrick RIVEMALE,**



Signature



**La secrétaire de séance,
Nathalie RICARD**

Signature



- **Dénomination et numérotation des voies de la commune de Montlaur.**

TABLEAU ANNEXE DE LA LISTE DES VOIES

DENOMINATION VOIE	LONGUEUR
ALLEE DES CHARDONNETS	93
ALLEE DES MARRONNIERS	128
ALLEE DU HERON	179
ALLEE LOUIS ARAGON	136
CALADE DE BOMBECUL	69
CALADE DES ESCALIERS	13
CALADE DU MAS DE GALY	33
CHEMIN D'AUBAS	824
CHEMIN DE BELLUNE	555
CHEMIN DE BENTAILLOUS	1716
CHEMIN DE BOUTAVY	226
CHEMIN DE BURGAS NEGRE	702
CHEMIN DE CALCADIS	858
CHEMIN DE CAMARGUE	711
CHEMIN DE CAYLUS	196
CHEMIN DE GAZELS	430
CHEMIN DE GINEBRET	63
CHEMIN DE GOMMARIC	333
CHEMIN DE GRATALOUP	49
CHEMIN DE L ONDE	2520
CHEMIN DE LA CROIX DE LAURENSOU	384
CHEMIN DE LA FERME	356
CHEMIN DE LA FON	624
CHEMIN DE LA GOUDE	187
CHEMIN DE LA LAITERIE	94
CHEMIN DE LA PARRO	91
CHEMIN DE LA PAYSSIERE	776
CHEMIN DE LA RIVIERE	783
CHEMIN DE LA SALE	94
CHEMIN DE LA TURBINE	406
CHEMIN DE LA VIGNE	32
CHEMIN DE LADRECH	73
CHEMIN DE MAS ALRIC	853
CHEMIN DE MOLIERES	771
CHEMIN DE POULAN	306
CHEMIN DE PUECH MES	321
CHEMIN DE PUECHILLOUX	75
CHEMIN DE QUERBES	138
CHEMIN DE RAMBERT	1815
CHEMIN DE SARABELLE	326
CHEMIN DE SAUMECOURTE	778
CHEMIN DE SICARDOUS	289
CHEMIN DE SOLAGES	766
CHEMIN DE VERIEYRETTES	389
CHEMIN DES AGRIONS	289
CHEMIN DES CAMPELS	806
CHEMIN DES CARDAILLOUS	1097

CHEMIN DES COLLINES	1934
CHEMIN DES ECOLIERS	65
CHEMIN DES GENETS	549
CHEMIN DES HORTES	541
CHEMIN DES PEROUS	36
CHEMIN DES PRADES	46
CHEMIN DES RIVES	749
CHEMIN DU BAOUS	60
CHEMIN DU CANAL	41
CHEMIN DU MALIOL	257
CHEMIN DU MAS D'ANGOUT	464
CHEMIN DU MAS D'AZAIS	1356
CHEMIN DU MAS DE DAURELLE	241
CHEMIN DU MAS DE JEAN	1791
CHEMIN DU MAS DE LAVAGNE	65
CHEMIN DU MAS DE PRIVAT	382
CHEMIN DU MAS DEL ROUCH	387
CHEMIN DU MAYNIS	277
CHEMIN DU MOULIN VIEUX	572
CHEMIN DU PUECH AUSSEL	416
CHEMIN DU PY	462
CHEMIN DU REC DE CLAIRE	162
CHEMIN DU REC DE POUJOLS	111
CHEMIN DU SERRES	256
IMPASSE DE GARACH	85
IMPASSE DE L'AIRE	52
IMPASSE DE LA POMPE	31
IMPASSE DE PERIEYROLS	48
IMPASSE DES CENTENAIRES	47
IMPASSE DES JARDINS	32
IMPASSE DES PIBOULS	138
IMPASSE DU CENTRE	39
IMPASSE DU PAS DE LACOSTE	30
PASSAGE DISCRET	70
PASSAGE DU ROMARIN	173
PLACE DE L'ECOLE	142
PLACE DE L'EGLISE DE LA NATIVITE	24
PLACE DE L'EGLISE SAINT ANDRE	126
PLACE DE L'EGLISE SAINT MARTIN	99
PLACE DE LA CITERNE	41
PLACE DE LA MAIRIE	90
PLACE DE LA PAIX	95
PLACE DES BATTEUSES	50
PLACE DES MURIERS PLATANES	35
PLACE DU FOUR	71
PLACE DU TISSERAND	21
ROUTE D'ALBI	2667
ROUTE DE BRIOLS	6081
ROUTE DE CALLEPO	1184
ROUTE DE CAMARES	4933
ROUTE DE GALAMANS	3341
ROUTE DE GISSAC	1325
ROUTE DE LA BORIETTE	1750
ROUTE DE VERRIERES	3493

ROUTE DES IOUSSES	497
ROUTE DES PUECHS	1264
ROUTE DES VILLAS	973
ROUTE DU GRAUZOU	4292
ROUTE DU MOULIN	1456
ROUTE DU PONT D'AUMIERES	373
ROUTE DU RAMEL	2335
ROUTE NEUVE	147
RUE BASSE	134
RUE BOURGNOL	42
RUE DE L'EPICERIE	32
RUE DE L'INDUSTRIE	165
RUE DE LA CALADE	36
RUE DE LA CROUX	185
RUE DE LA ROUQUETTE	61
RUE DE LA VILLE	97
RUE DE ROUNEL	187
RUE DES ABEILLES	63
RUE DES ATELIERS	389
RUE DES ESCANO BARBEOUS	151
RUE DES FRIBOULES	143
RUE DU BARRY	448
RUE DU CASTEL	86
RUE DU FOURNIL	50
RUE DU GUE	242
RUE DU MAYNISSOU	442
RUE DU PORCHE	71
RUE DU SEIGNEUR	111
RUE PRINCIPALE	334
RUE SOLIER	32
TRAVERSE DE LA GRAVE	25
TRAVERSE DU PIN PENCHE	35
TRAVERSE DU PORCHE	34